

Séance du 29 novembre 2019
Affaires générales
Objectifs 2020 -accord d'intéressement 2019-2021
Délibération n°2019/100

Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu les articles L3312-2 et suivants du Code du travail ;
Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;
Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;
Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;
Vu le décret n°2015-979 du 31 juillet 2015 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais approuvé par délibération n°2018/002 du conseil d'administration du 9 février 2018 ;
Vu la délibération n°2014/58 du conseil d'administration du 20 novembre 2014 et la délibération n°2018/001 du conseil d'administration du 9 février 2018 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 et de son actualisation ;
Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;
Vu la délibération n°2019/097 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 approuvant le budget pour l'année 2020 ;
Vu la délibération n°2019/061 du conseil d'administration du 18 juin 2019 approuvant l'accord d'intéressement pour les exercices 2019 à 2021 ;
Vu la saisine de la commission interministérielle d'audit salarial du secteur public en date du 28 mai 2019 et l'avis rendu le 11 juin 2019 ;
Vu la consultation avec la délégation unique du personnel en date du 24 juin 2019 relative à l'accord d'intéressement pour les exercices 2019 à 2021 ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier,
sur proposition du président,**

- Approuve les objectifs selon le tableau suivant permettant de calculer le montant de l'intéressement pour l'exercice 2020 :

K1- Atteinte des objectifs budgétaires	Objectifs 2020
Acquisition	45 275 385,26 €
Gestion	10 047 040,25 €
Travaux	22 825 000,00 €
Etudes	296 398,00 €
Cessions (brutes)	70 614 164,84 €
Subventions liées aux opérations de travaux cédées dans l'année	400 000,00 €
Produits liés aux travaux	300 000,00 €
Refacturation des études	148 199,00 €
TOTAL K1	149 906 187,35 €
K2- Volume d'activité	Objectifs 2020
Nb de conventions signées	45
Nb d'actes d'acquisitions	291
Nombre d'actes de cessions	99
Nombre d'opérations de travaux engagées	42
K3 - Maîtrise des frais de fonctionnement	Objectifs 2020
Frais de fonctionnement	Voir contenu de l'accord
K4 - Qualité / respect des délais de conventions	Objectifs 2020
Nombre de conventions (tous types hors convention cadre post actualisation PPI 2015-2019) devant se terminer dans l'année	128

La directrice générale

La vice-présidente
du conseil d'administration

Loranne BAILLY

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is cursive and appears to read 'L. Bailly'.

Cécile DINDAR

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink. The signature is cursive and appears to read 'Cécile Dindar'.